

## COMITÉ SYNDICAL

Séance du mardi 19 mars 2024

\*\*\*

Délibération 2024\_03\_06

\*\*\*

**Objet** : Approbation du procès-verbal du 23 février 2024

Le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre, à neuf heures et trente minutes, à Nantes s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du sept mars deux mille vingt-quatre, signé par le Président du SYLOA.

**Étaient présents : 7 (pour 13 voix)**

M. Jean-Sébastien GUITTON (4 voix) ; M. ERIC PROVOST (3 voix) ; Mme Christine CHEVALIER (2 voix) ; M. Thierry COIGNET (1 voix) ; M. SAID EL MAMOUNI (1 voix) ; M. Jean-Michel EMPROU (1voix) ; M. Roger GUYON (1 voix).

**Absents représentés : 7 (pour 13 voix)**

M. Jean-Claude LEMASSON (4 voix) donne pouvoir à M. Thierry COIGNET ; M. Jean-Luc SÉCHET (3 voix) donne pouvoir à Mme Christine CHEVALIER ; M. Joseph DAVID (2 voix) donne pouvoir à M. Roger GUYON ; M. Yannick BENOIST (1 voix) donne pouvoir à M. Jean-Michel EMPROU ; M. Olivier DEMARTY (1 voix) donne pouvoir à M. Éric PROVOST ; M. Christophe DOUGÉ (1 voix) donne pouvoir à M. Jean-Sébastien GUITTON ; M. Daniel GUILLÉ (1 voix) donne pouvoir à M. EL MAMOUNI.

**Absents excusés :**

Mme Chloé GIRARDOT-MOITIÉ ; M. Rémy ORHON ; M. Jean CHARRIER ; M. Claude CAUDAL ; M. Luc NORMAND ; M. Jacques ROBERT ; M. Michel PAGEAU ; Mme Sylvie GAUTREAU ; M. Jacques MONCORGER ; M. Jean-Pierre BRU ; M. Jean-Marc MÉNARD.

**Assistaient également :**

Mme Caroline ROHART (Directrice) ; Mme Julie PIERRE (Responsable du pôle SAGE) ; M. Florian HASCOËT (Responsable du pôle administratif) ; Mme Céline OLLINGER (Chargée de communication) ; Mme Laure BAZIN (Assistante administrative).

**Nombre de votants** : 14 (dont 7 pouvoirs) pour un total de 26 voix.

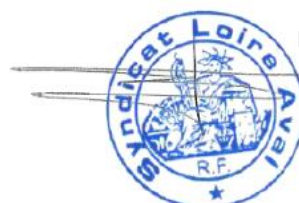
**Secrétaire de séance** : M. Éric PROVOST

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Après avoir résumé brièvement le procès-verbal de la réunion du 23 février 2024, le Président invite les membres à faire part de leurs éventuelles remarques ou demandes de modifications du document.

**Après en avoir délibéré,  
le comité syndical à l'unanimité**

- **Adopte** le procès-verbal de la réunion du 23 février 2024, annexé à cette délibération.



Fait à Nantes, le 19 mars 2024  
Le Président,  
Jean-Sébastien GUITTON